



**COMMUNE DE FOUNEX**  
*Municipalité*

***Au Conseil communal de Founex***

**Préavis N° 071/2021-2026**

**Demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le  
remplacement d'un véhicule d'extinction du  
SDIS Terre Sainte**

Responsabilité du dossier :

***Organisme intercommunal du SDIS***

***Mme Emmanuelle Moser-Lehr - Municipale***

Founex, le 4 mai 2026

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Argument en faveur du préavis</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Procédure d'acquisition et choix du véhicule</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Financement et incidences financières</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Le SDIS Terre Sainte intervient en moyenne une centaine de fois par an et assume un rôle essentiel pour la sécurité des habitants de Terre Sainte.

Afin de continuer à remplir les tâches qui lui sont confiées, l'Etat-Major souhaite remplacer le véhicule Pyro 72 vieillissant et inadapté aux missions actuelles. Dans le dispositif de secours du SDIS Terre Sainte, ce véhicule est fréquemment utilisé et remplit plusieurs missions concernant les feux de végétation, les pollutions aux hydrocarbures et les chutes d'arbres ou de matériaux.

Ce préavis a pour but l'acquisition d'un nouveau véhicule d'extinction pour le SDIS Terre Sainte, en remplacement du Pyro 72.

## 2. Argument en faveur du préavis

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les huit communes de Terre Sainte cumulent une surface boisée de 467 ha environ. En dehors des forêts, une grande quantité de haies et d'arbres est également présente sur tout le territoire. Malheureusement, les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en Suisse du fait du changement climatique. Dans ces conditions, un départ de feu se propage très rapidement et peut potentiellement avoir des conséquences tragiques pour les humains, la faune, la flore ou les biens immobiliers.

Le véhicule actuel dédié aux feux de végétation, de marque Chevrolet, accuse le poids de ses 29 ans. Il donne des signes évidents de fatigue, notamment en ce qui concerne le freinage. Entré en fonction en 1997 auprès du corps des sapeurs-pompiers de Founex, ce véhicule avait été importé directement du Canada. En raison de son ancienneté et de sa provenance, il est de plus en plus difficile d'obtenir des pièces de rechange pour maintenir le véhicule en état opérationnel.

Dans ce contexte, disposer durant les prochaines décennies d'un véhicule poids lourd de type tonne-pompe doté d'une transmission 4x4 sera un atout. Il permettra de lutter efficacement contre les feux de végétation (forêts, champs, clairières, haies, arbres) aussi en dehors des routes goudronnées.

## 3. Procédure d'acquisition et choix du véhicule

Un appel d'offre public étant obligatoire pour un investissement de plus de CHF 150'000.00 dans le canton de Vaud, l'Etat-Major a mandaté en automne 2025 l'entreprise spécialisée Hymexia Sàrl à Chatel-St-Denis pour mener cette procédure complexe. Cette société a ensuite publié du 2 décembre au 9 janvier 2026 un appel d'offre sur la plateforme officielle des marchés publics SIMAP. Le délai de réponse étant fixé au 20 janvier 2026, l'ouverture des offres a eu lieu à Founex le 23 janvier. Au terme du processus d'évaluation des offres, c'est celle de l'entreprise Rosenbauer qui a été retenue.

Aucun recours n'ayant été formulé, la commission du feu, composée par les 8 municipaux de Terre Sainte en charge de la protection incendie, a préavisé à l'unanimité en faveur de l'acquisition de ce véhicule lors de sa séance du 22 avril 2026.

### 3.1. Description du nouveau véhicule

Destiné à remplir les mêmes tâches que le Pyro 72 qu'il remplace, le nouveau véhicule de marque Rosenbauer est un poids lourd, deux essieux de type tonne-pompe. Grâce à son moteur diesel de 320 CV et sa traction 4x4, il sera en mesure de transporter 6 pompiers.

Il sera doté d'un réservoir de 2'000 litres d'eau ainsi que de tout l'équipement nécessaire pour mener à bien les missions qui lui seront confiées. Ce tonne-pompe tout-terrain permettra, entre-autres, d'éteindre des feux de végétation tout en roulant, ce qui augmentera sensiblement son rayon d'action et sa rapidité d'intervention. En effet, aucun autre camion de la caserne ne peut effectuer cette fonction actuellement.

Le nouveau véhicule étant spécifiquement conçu pour les sapeurs-pompiers et leurs missions, il ne sera pas nécessaire de le transformer. De plus, il sera livré entièrement équipé et sérigraphié aux couleurs du SDIS Terre Sainte.

### 3.2. Coût d'acquisition du véhicule

Désignations	Montants TTC
Prix du véhicule selon l'appel d'offres	CHF 439'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF 21'950.00
Honoraires pour la procédure de marché public	CHF 20'183.55
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF 481'150.00</b>

### 3.3. Charges d'entretien

Le véhicule étant garanti par le constructeur, les charges seront très faibles durant les 4 premières années. Par la suite, les charges d'entretien seront assumées par le budget ordinaire du SDIS Terre Sainte, comme pour tous les autres véhicules.

## 4. Financement et incidences financières

Au moment de la clôture des comptes 2025 du SDIS Terre Sainte, le fonds de renouvellement des véhicules se montait à CHF 454'592.31. De ce montant doit être déduit le remplacement d'un véhicule d'officier pour CHF 77'282.00 qui a été approuvé par les communes en fin d'année 2025. Pour la Commune de Founex, il avait fait l'objet du préavis N° 059/2021-2026 qui a été approuvé lors de la séance du 8 décembre 2025.

En conséquence, le SDIS disposera d'un montant de CHF 377'310.31 pour financer l'acquisition du nouveau camion tonne-pompe. Ce fonds, qui sera transformé en compte de préfinancement conformément à la nouvelle norme comptable MCH2, sera entièrement dévolu à cette acquisition

Le solde à payer, soit **CHF 103'839.69**, sera financé par un emprunt contracté par la commune boursière de Coppet ou par un éventuel excédent aux comptes 2026. La charge financière de cet emprunt sera assumée par le budget de fonctionnement du SDIS Terre Sainte.

### 4.1 Amortissement

Le véhicule sera amorti sur une durée de 10 ans à partir de la première année d'utilisation. En raison des délais particulièrement longs de fabrication, le véhicule devrait être livré en 2027.

### 4.2 Impact financier pour les communes

Au vu du montant à financer et de la durée d'amortissement de l'emprunt, l'impact financier pour les communes sera le suivant :

- Amortissement comptable de l'investissement sur 10 ans (calcul = 481'150/10) : **CHF 48'115.00**

Cet amortissement n'aura pas d'impact sur les finances des communes, dans la limite du compte de préfinancement (fonds de réserve constitué en vue de l'acquisition de nouveaux véhicules). Le solde de l'amortissement sera, le cas échéant, porté au budget.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 071/2021-2026, concernant une demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 071/2021-2026
- De financer** l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante du SDIS Terre Sainte
- D'autoriser** la commune boursière de Coppet d'emprunter si nécessaire le solde de l'acquisition, soit un montant CHF 103'840.00
- D'autoriser** la création d'un compte de préfinancement pour l'acquisition d'un véhicule, en remplacement du fonds de réserve actuel (exigence MCH2)

Ainsi approuvé par la Municipalité le 4 mai 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :  
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :  
Daniel Brunner



la Municipale :  
Emmanuelle Moser-Lehr



## **Rapport de la Commission Ad Hoc relatif au Préavis N°071/2021-2026**

**Objet :** Demande de crédit de CHF 481'150.00 TTC en vue du remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte

Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Président.

La Commission ad hoc s'est réunie le 11 mai 2026 à la demande de la Municipalité afin de nous présenter le Préavis N°071/2021-2026, en présence de Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr, Christa Von Wattenwyl et Messieurs Laurent Kilchherr, Hervé Mange.

La présentation a été faite par Mme Emmanuelle Moser avec également la présence de la commission des finances.

### **Objet :**

Le SDIS Terre Sainte intervient en moyenne une centaine de fois par an et assume ainsi un rôle essentiel pour la sécurité des habitants de Terre Sainte.

Afin de continuer à remplir ses missions, l'Etat-Major souhaite remplacer un véhicule vieillissant et inadapté (presque de 30 ans de service) Pyro 72 par un nouveau véhicule plus adapté aux besoins actuels.

En effet le véhicule Pyro 72 entré en service en 1997 souffre de son âge et de la rareté de plus en plus importante des pièces de rechange pour procéder aux réparations.

Devant ce constat l'Etat-Major du SDIS a décidé d'acquérir un véhicule adapté aux futures interventions du SDIS. Un appel d'offre public a été lancé pour un véhicule poids lourds 4X4, avec un moteur thermique Diesel, doté d'une pompe à eau pouvant fonctionner en se déplaçant et disposant de 6 places. Ce type de véhicule n'est pas présent dans la flotte de véhicule de nos jours.

La demande du SDIS vise à répondre avec ce type de véhicule, à la problématique des feux de forêt qui sont de plus en plus fréquents en Suisse avec le changement climatique qui impacte fortement le Canton de Vaud, plus de 2° en moyenne depuis 1981 et une augmentation similaire est attendue d'ici 2060 d'après les données de la Confédération.

Ces changements de température combinée avec des périodes de sécheresse plus importantes font que les 467 hectares de forêt située sur les 8 communes de Terre Sainte et les végétations diverses seront soumis à des départs de feux de plus en plus fréquents. Le véhicule retenu répondra parfaitement à cette problématique avec sa capacité tout terrain, son réservoir de 2'500 litres et sa pompe à eau intégrée au véhicule qui permet une utilisation en se déplaçant.

L'appel d'offre a été confié à l'entreprise Hymexia spécialisée dans cette procédure. Malheureusement seules 2 entreprises ont répondu à cet appel d'offre, dû sûrement à la complexité des véhicules et du peu de demande en véhicule de Sapeurs-pompiers sur le territoire helvétique.

L'entreprise Rosenbauer a remporté ce marché public avec la proposition du véhicule Man TGM 13.320.



(Image du modèle du camion sélectionné sans les modifications demandé par le SDIS)

L'entreprise est spécialisée depuis 50 ans dans la préparation et la vente de véhicule de sapeurs-pompiers à travers toute la Suisse. Cette entreprise modifie les véhicules selon les souhaits de chaque service des Sapeurs-Pompiers.

Les essais avec ce véhicule, ont été satisfaisants pour les collaborateurs du SDIS de Terre Sainte. Une garantie de 3 ans est prévue pour le châssis et la superstructure. Une garantie de 10 ans contre la corrosion est également prévue.

Un délai de 16 à 18 mois à partir de la commande est attendu pour la livraison du véhicule.

#### **Conclusion :**

Afin que le SDIS de Terre Sainte puisse maintenir le niveau d'interventions exigé et répondre aux exigences de la sécurité de la population, la Commission Ad Hoc recommande d'approuver le préavis concernant la demande de crédit de CHF 481'150.00 TTC en vue du remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte.

Ainsi fait à Founex, le 1 juin 2026

Les membres de la commission Ad Hoc :

Nadine Ranieri

Thomas Morisod

Sylvain Camilo

Wil Wargnier

Patrick Wavre

## **Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal N° 71/2021-2026**

Demande de crédit de CHF 481'150 pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le lundi 11 mai 2026 en présence de Mme Emmanuelle Moser-Lehr, Municipale, MM. Hervé Mange et Laurent Kilchherr, Municipaux, ainsi que de M. Daniel Brunner, chef de service et Mme Samantha Kucharik, Boursière communale. La commission ad hoc liée au dossier était également conviée à cette réunion.

Le préavis 071/2021-2026 nous a été présenté par Mme Emmanuelle Moser-Lehr.

### **1. Introduction**

L'Etat-Major du SDIS Terre Sainte estime que le véhicule d'extinction Pyro 72 actuellement utilisé par le service pour des missions variées – feux de végétation, chutes d'arbres, pollutions aux hydrocarbures – est vieillissant et inadapté aux missions actuelles.

L'Etat-Major estime qu'il est essentiel de disposer d'un véhicule 4x4 poids lourd du type tonne-pompe pour lutter efficacement contre les départs de feu autant dans le village qu'en dehors des routes goudronnées, ceci devenant malheureusement plus fréquents compte tenu des changements climatiques.

### **2. Procédure d'acquisition et description du nouveau véhicule**

Un appel d'offre public a été mandaté en automne 2025 et confié à l'entreprise Hymexia Sàrl. La procédure, à travers la plateforme officielle de marchés publics SIMAP, a pris fin à la suite de l'évaluation des offres en début d'année 2026. L'entreprise Rosenbauer a été retenue. Sans recours, la commission du feu, composé par les 8 municipaux de Terre Sainte en charge de la protection incendie, a préavisé à l'unanimité en faveur de l'acquisition du véhicule lors de la séance du 22/4/2026.

Le véhicule retenu est un diesel de 320 cv en traction 4x4 avec une capacité de 2'000 litres d'eau, de type tonne-pompe, spécifiquement conçu pour les sapeurs-pompiers. Il sera en mesure de transporter six pompiers et propose la possibilité d'éteindre des feux de végétation tout en roulant, ce qui augmentera le rayon d'action et la rapidité d'intervention. Le véhicule est garanti 4 ans par le constructeur. Par la suite, les coûts d'entretien seront assumés par le budget ordinaire du SDIS Terre Sainte.

### **3. Coût d'acquisition et financement**

Le prix du véhicule selon l'appel d'offres est de CHF 439'000 TTC. Après le poste divers et imprévus de 5% et les frais liés à la procédure de marché public de CHF 20'183.55, le coût total est de **CHF 481'150 TTC**

L'acquisition sera financée par le fonds de renouvellement des véhicules du SDIS Terre Sainte qui dispose actuellement d'un montant de CHF 377'310.31 après déduction de 77'282.00 liée à l'achat du véhicule d'officier validé le 8 décembre 2025 dans le cadre du préavis 59/2021-2026. Pour être conforme à MCH2, ce fonds sera transformé en compte de préfinancement et sera entièrement dévolu à cette acquisition. Le solde à payer, CHF 103'839.69, sera financé par un emprunt de la part de la commune boursière de Coppet ou éventuellement par un excédent aux comptes 2026. La charge financière de l'emprunt est assumée par le budget du SDIS Terre Sainte. L'amortissement comptable, d'un montant de CHF 48'115.00, est sur 10 ans et n'aura pas d'impact sur les

finances des communes dans la limite du compte de préfinancement, le solde étant porté au budget si nécessaire.

#### **4. Conclusions**

Un parc véhiculaire adapté aux missions et responsabilités des services des communes de Terre Sainte est clairement une priorité, surtout en ce qui concerne le domaine des sapeurs-pompiers.

La procédure d'appel d'offre, certainement complexe, a été menée avec efficacité et transparence autant au niveau du choix et du coût du véhicule.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande

**D'approuver** le préavis municipal N° 071/2021-2026

**De financer** l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante du SDIS Terre Sainte

**D'autoriser** la commune boursière de Coppet d'emprunter si nécessaire le solde de l'acquisition, soit CHF 103'840.00

**D'autoriser** la création d'un compte de préfinancement pour l'acquisition du véhicule en remplacement du fonds de réserve actuel (exigence MCH2)

Fait à Founex, le 15 mai 2026

Les membres de la Commission des Finances

Vincent Damba

Florence Wagnier

Philippe Farine

Nicolas Debluë

Robert Schmoll

François Girardin (excusé)

Alexandre Favero (excusé)